

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DU GROUPE DES 4° et 5° ARRONDISSEMENTS

Séance du 21 juin 2022

PRÉSIDENCE DE MONSIEUR DIDIER JAU, MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 19 membres.

**RAPPORT 22/66/03 AGE**

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DES SOLIDARITES, DE LA SANTE ET DE L'INCLUSION - SERVICE DE LA SOLIDARITE ET DE LUTTE CONTRE L'EXCLUSION – Attribution de subventions à des associations dans le cadre du contrat territorial d'accueil et d'Intégration - 1ère Répartition 2022.**

22-38408-DSSI

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

La Ville de Marseille a signé le 26 novembre 2021 un contrat territorial d'accueil et d'intégration avec l'État, qui vise à dynamiser l'intégration des réfugiés et des primo-arrivants sur le territoire en fixant les engagements réciproques.

Le Gouvernement a souhaité soutenir cet engagement en prévoyant, dans la Stratégie Nationale, la signature de Contrats Territoriaux d'Accueil et d'Intégration avec des grandes villes et métropoles.

En effet, l'accueil et l'intégration des personnes réfugiées ne seraient pas possible sans la mobilisation des élus et des collectivités locales qui agissent de fait pour leur accompagnement au quotidien dans le cadre de l'exercice de leurs compétences. Marseille est historiquement une terre d'accueil et d'intégration, et ses valeurs d'humanisme et d'asile doivent continuer à être partagées.

C'est la raison pour laquelle le 26 novembre 2021, Monsieur le Maire de Marseille a signé un Contrat Territorial, qui pose les axes de l'engagement de la Ville.

Ce Contrat Territorial se veut une réponse globale associant l'ensemble des compétences et des volontés, à savoir :

- la puissance publique, garante de l'égalité des territoires, du vivre ensemble et de l'accès aux droits,

- mais également les habitants, les acteurs privés et la société civile, notamment les associations.

Au titre de l'année 2021, une subvention d'un montant de 300 000 Euros a été alloué à la Ville de Marseille pour la réalisation d'un programme d'actions au bénéfice de l'accueil et l'intégration des étrangers primo-arrivants, dont les réfugiés statutaires ou bénéficiaires d'une protection subsidiaire.

La Ville de Marseille a souhaité apporter un montant supplémentaire de 100 000 Euros pour compléter ce dispositif et le porter à 400 000 Euros.

La Ville de Marseille et l'État s'engagent à co-construire ce programme d'action, issu des conclusions d'un diagnostic local.

Les axes prioritaires déclinés dans ce programme doivent répondre notamment aux enjeux suivants : l'accès, le maintien et l'accompagnement dans le logement, l'accès à l'emploi à la formation professionnelle et à l'apprentissage du français et l'accès aux soins de santé et programmes de promotion et de prévention de la santé.

C'est pourquoi nous proposons au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération suivante :

LE CONSEIL DES 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS  
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES  
VU LA LOI N° 82-1169 du 31 DECEMBRE 1982  
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS  
DELIBERE

**ARTICLE 1** Est émis un avis favorable à l'attribution de subventions aux associations dont la liste suit, au titre du CTAI et dans le cadre d'une première répartition :

Osiris 20 000 Euros 10 boulevard Cassini 13004 Marseille	20 000 Euros
Ligue de l'enseignement, Fédération départementale des Bouches du Rhône, Mouvement d'éducation Populaire CS Kleber 192 rue Horace Bertin 13005 Marseille	8 000 Euros
Réseau Santé Marseille Sud (RSMS) 129 avenue de Toulon 13005 Marseille	8 000 Euros

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements.

Le présent projet de délibération est mis aux voix.

Nombre de Conseillers présents : 19

Nombre de Conseillers présents et représentés : 28

Rapport adopté à la majorité : pour : 27 voix « Le Printemps Marseillais » - Abstention : 1 voix « Retrouvons Marseille »

Didier JAU  
Maire des 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> Arrondissements